



DÉCLARATION NOMINATIVE DES SALAIRES et AUTRES RÉMUNÉRATIONS VERSÉS EN 2024

(Y compris les rémunérations allouées **aux dirigeants et gérants des sociétés** soumises à l'impôt sur les sociétés)

Déclaration à transmettre avant le **30 avril 2025** à l'une des adresses ci-contre

Il est possible de souscrire votre déclaration nominative des salaires en ligne, en vous connectant sur www.impots.nc.

La déclaration en ligne est **obligatoire** pour :

- 1) Les sociétés soumises à l'IS ;
- 2) Les personnes relevant d'un régime réel d'imposition à l'impôt sur le revenu :

Dont le chiffre d'affaires est supérieur à **(1) UN million de F CFP** au titre de leur dernier exercice clos, ramené s'il y a lieu à douze mois.

La déclaration en ligne vous offre les avantages suivants :

- Une date limite de dépôt **décalée** au **30 juin 2025**
- La possibilité de pré-remplir le formulaire avec les données déclarées lors de l'exercice précédent ou à l'aide d'un fichier de données extrait de votre logiciel de paie.

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX

13 rue de la Somme
Fiscalité des particuliers - 3^{ème} étage
Bureaux 15 et 16
BP D2 - 98848 NOUMEA CEDEX
Tél. 25 75 84 / 25 75 81

ou

ANTENNE DE KONE

636, route de la Née
BP 671 - 98860 KONE
Tél. 47 37 37

Pour plus d'informations sur ce service, rendez-vous sur www.impots.nc

IDENTIFICATION de L'EMPLOYEUR

Nom/Prénom(s) ou raison sociale

RID à 7 chiffres

Personne susceptible de répondre à une demande de renseignements :

Nom Tél.

GÉNÉRALITÉS

Aucune rémunération versée en 2024

Nombre de salarié(s) ET gérant(s)
portés sur la DNS

TOTAL des rémunérations nettes ET des rémunérations de gérance
(Somme des cases 10)

Je soussigné(e)

Certifie l'exactitude des renseignements portés sur cette déclaration.

Fait à le

Signature

Cadre réservé à l'administration

Date de dépôt

INSTRUCTIONS

Écrivez **lisiblement** et à l'encre noire ;

Ne rien écrire dans le cadre réservé à l'administration ;

Écrivez les chiffres lisiblement en respectant les cases prévues à cet effet ;

Ne jamais barrer la déclaration ;

Ne jamais inscrire la mention « Néant » ;

Vérifiez l'exactitude de toutes les données (notamment le numéro CAFAT Assuré et la date de naissance)



+

RID de l'employeur

1 N° CAFAT assuré

2 Nom marital

3 Nom de naissance

4 Prénom(s)

5 Date de naissance JJMMAA

6 Date d'embauche JJMMAA

7 Date de débauche JJMMAA

8 Nombre d'heures H

9 Classification de l'emploi

10 Rémunérations nettes (avantages en nature inclus) F CFP

11 Avantages en nature (Montant à rajouter en case 10) F CFP

12 Prime éloignement (Fonctionnaires uniquement) F CFP

13 Montant des heures supp. exonérées (renseigner la case 15) F CFP

14 Prime exceptionnelle exonérée (Pouvoir d'achat) F CFP

15 Rémunérations brutes (uniquement si la case 13 est renseignée) F CFP

1 N° CAFAT assuré

2 Nom marital

3 Nom de naissance

4 Prénom(s)

5 Date de naissance JJMMAA

6 Date d'embauche JJMMAA

7 Date de débauche JJMMAA

8 Nombre d'heures H

9 Classification de l'emploi

10 Rémunérations nettes (avantages en nature inclus) F CFP

11 Avantages en nature (À rajouter en case 10) F CFP

12 Prime éloignement (Fonctionnaires uniquement) F CFP

13 Montant des heures supp. exonérées (renseigner la case 15) F CFP

14 Prime exceptionnelle exonérée (Pouvoir d'achat) F CFP

15 Rémunérations brutes (uniquement si la case 13 est renseignée) F CFP

1 N° CAFAT assuré

2 Nom marital

3 Nom de naissance

4 Prénom(s)

5 Date de naissance JJMMAA

6 Date d'embauche JJMMAA

7 Date de débauche JJMMAA

8 Nombre d'heures H

9 Classification de l'emploi

10 Rémunérations nettes (Avantages en nature inclus) F CFP

11 Avantages en nature (À rajouter en case 10) F CFP

12 Prime éloignement (Fonctionnaires uniquement) F CFP

13 Montant des heures supp. exonérées (renseigner la case 15) F CFP

14 Prime exceptionnelle exonérée (Pouvoir d'achat) F CFP

15 Rémunérations brutes (Uniquement si la case 13 est renseignée) F CFP

+

+